

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2026-04(GCPH)

Date de convocation 25 mars 2026

Nombre d'élus en exercice 3

Présents 3

Absents 0

Votants 3

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

EXTRAIT DU REGISTRE

DES COMMUNICATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-six et le 14 avril, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>e</sup> vice-président, madame Laurie SARDELLA, membre du bureau

**Objet : Élections professionnelles du 10 décembre 2026 - Information sur la répartition femmes/hommes pour la liste des candidatures au Comité Social Territorial**

**Le président expose :**

Dans le cadre de l'organisation des élections professionnelles, la composition des listes de candidatures au CST doit refléter la **proportion de femmes et d'hommes présents dans l'effectif électoral** au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Au sein de notre établissement, l'effectif électoral de 125 agents comprend **86 hommes (68,8 %)** et **39 femmes (31,2 %)** Ces données déterminent ainsi la répartition à respecter pour chaque taille de liste (incomplète, complète ou excédentaire).

Cette exigence vise à garantir une représentation *équilibrée* entre les femmes et les hommes, conformément aux principes d'égalité professionnelle et de participation équilibrée aux instances consultatives.

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque taille de liste autorisée (8, 12, 14, 16, 18 ou 20 candidats), la répartition exacte du nombre de femmes et d'hommes devant figurer sur chaque liste, calculée sur la base des proportions de notre effectif .

Accusé de réception en préfecture  
004-280400169-20260414-C2026-04-GCPH-AU  
Date de télétransmission : 21/04/2026  
Date de réception préfecture : 21/04/2026

EXEMPLE DE RÉPARTITION FEMMES/HOMMES ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026 CST : Effectif 125 agents Nombre de représentants : 5 titulaires						
Liste	Nombre de candidats titulaires + suppléants	Nombre de femmes dans l'effectif (31.2%)		Nombre d'hommes dans l'effectif (68.8%)		Total de candidats
Incomplète* Admise	8	2.50	2	5.50	6	8
			3		5	8
Complète	10	3.12	3	6.88	7	10
			4		6	10
Excédentaire** admise	12	3.74	3	8.26	9	12
			4		8	12
	14	4.37	4	9.63	10	14
			5		9	14
	16	4.99	5	11.01	11	16
			4		12	16
	18	5.62	5	12.38	13	18
			6		12	18
	20	6.24	6	13.76	14	20
			7		13	20

(\*) Liste incomplète = au moins les 2/3 des représentants titulaires et suppléants arrondi à l'entier supérieur + respect d'un nombre pair

(\*\*) Liste excédentaire = double des représentants titulaires et suppléants

Il est à préciser que si dans les 6 premiers mois de l'année, une modification de l'organisation des services venait à entraîner une variation d'au moins 20 % de ces effectifs, la répartition entre femmes et hommes devra être appréciée et fixées au plus tard 4 mois avant la date du scrutin

Il est demandé aux membres du bureau de prendre acte de cette communication

Les membres du bureau ont pris acte de cette communication, le jour, mois, an que ci-dessus.

▢ Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL